

## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 09 01

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 25 novembre 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire

en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

### Bureau composé de 13 membres.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

**Assistait également** : Jean CANTIN.

### Approbation d'une convention de mise à disposition du service marchés publics communautaire auprès de la commune de Saint Révérend dans le cadre de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement secteur du « Fief du Coubraud »

La commune de Saint Révérend a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin de l'assister dans la sélection d'un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau lotissement dans le secteur du Fief du Coubraud.

Le CAUE a établi un programme de travaux définissant les objectifs de l'opération. Sur la base de ce programme, il est proposé de conclure avec la commune de Saint Révérend une convention de mise à disposition du service marchés publics afin d'assurer les missions suivantes :

- l'assistance à la rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des maîtres d'œuvre (règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP, avis d'appel public à la concurrence) ;
  - la publication sur le profil acheteur de la commune de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre, après validation par la commune du dossier de consultation des entreprises ;
  - l'établissement des réponses aux questions écrites formulées par les candidats pendant la consultation, en appui avec le CAUE pour les questions techniques ;
  - l'ouverture des plis, la vérification des éléments administratifs de la candidature ; l'analyse des candidatures afin de vérifier qu'elles présentent les capacités requises au regard des éléments administratifs demandés dans le règlement de consultation ; la demande, le cas échéant, de précisions ou de compléments de la candidature.
  - l'analyse des offres, qui comporte la vérification de la conformité des offres soumises, de la justesse et de la cohérence des prix indiqués ; la réalisation de l'analyse multicritères des offres ; et le cas échéant, les demandes de précisions complémentaires, ainsi que la rédaction d'un projet de rapport d'analyse.
  - la validation de l'analyse en procédant au recoupement des résultats de celle-ci avec les techniciens de la commune, puis les élus.
- Cette prestation inclut la phase de négociations, si la Commune souhaite faire usage de cette possibilité ainsi que la phase de mise au point du marché, le cas échéant.
- la restitution de l'analyse via la transmission d'un rapport d'analyse des candidatures et des offres complet.

Compte tenu du coût unitaire journalier défini de 400 €, et du nombre prévisionnel d'unité arrêté à 6,5 jours, le coût de cette mise à disposition s'élèverait à 2 600 €. Il pourra être adapté au regard des tâches supplémentaires éventuelles réalisées par le service marchés publics communautaire et du nombre de jours de mise à disposition réel.

Le Bureau est invité à approuver la convention de mise à disposition du service marchés publics communautaire auprès de la Commune de Saint Révérend.

**Le Bureau Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1, L. 5211-10 et L. 5214-1 et suivants, et D. 5211-16,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur approuvés par arrêté préfectoral 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,**

**Vu la délibération n° 2020 4-02 du 30 juillet 2020 modifiée portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu le projet de convention de mise à disposition de service soumis,**

**Vu le rapport,**

**Considérant la délibération approuvant la convention de mise à disposition prise par la commune de Saint Révérend le 18 octobre 2021,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver le principe de mise à disposition du service marchés publics communautaire auprès de la Commune de Saint Révérend pour l'accompagner dans la sélection d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du lotissement du Fief du Coubraud ;**

**Article 2 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du service marchés publics auprès de la Commune de Saint Révérend pour un coût unitaire journalier de 400 €, soit un montant estimatif total de 2 600 € tel que présenté au rapport ;**

**Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service et tous documents s'y rapportant.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 DEC. 2021
- de l'affichage le : 01 DEC. 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 01 DEC. 2021

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*